

pas le droit de le faire. Si nous n'avons pas posé nos questions, c'est parce qu'il n'était pas à sa place. Deuxièmement, le ministre a déposé plusieurs amendements au bill, dont nous n'avons pas encore les textes, et nous ne savons pas quels articles ils tendent à modifier. En conséquence, il n'est que juste, je pense, que nous revenions à l'article 1.

**Le vice-président:** Au sujet des plaintes formulées à l'égard de la présidence, je voudrais signaler au député que les textes des amendements ont été distribués et que les députés auraient dû formuler leurs plaintes au moment où l'article a été mis aux voix et non une fois qu'il a été adopté.

**M. Smith (Churchill):** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Vendredi dernier, j'ai passé toute la journée assis à ma place à la Chambre parce que je voulais parler sur l'article 2. Le président était à son poste et aujourd'hui je lui ai demandé quand on atteindrait l'article 2. Le président m'a répondu que plusieurs députés de mon parti souhaitaient parler sur l'article 1, mais que je devrais être disponible, au cas où l'article 2 serait mis aux voix, avant huit heures ce soir. C'est pour cette raison que je n'étais pas à la Chambre et que lorsque vous avez mis aux voix l'article 1, je n'ai pas dit que j'étais en faveur de son adoption, car je me tenais juste ici derrière les rideaux.

Je n'ai rien dit parce que je n'étais pas encore rendu à ma place, mais j'aurais dit «non» parce que je savais que certains de mes collègues voulaient encore parler. Maintenant que le ministre est de retour parmi nous, j'estime que vous devriez mettre l'article 1 aux voix pour que mes collègues puissent poser les questions qu'ils désirent au ministre.

**Le vice-président:** Je signale au député que, lorsque j'ai mis l'article 1 aux voix, personne n'a demandé la parole; nous sommes donc passés à l'article 2. J'ai mis aux voix l'article 1 deux fois avant qu'il ne soit adopté.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, puis-je ajouter un petit mot. Il est bien évident que nous ne parviendrons pas à nous entendre en discutant du rappel au Règlement. Je conviens entièrement avec vous que les choses se sont passées comme vous l'avez dit. J'étais ici et je vous ai entendu deux fois mettre l'article 1 aux voix, mais à ma surprise, personne n'a ouvert la bouche. Ensuite, vous avez dit «adopté». Il est également évident que des députés qui voulaient parler ont été pris au dépourvu. Nous nous trouvons donc dans une situation difficile et nous ne la réglerons pas en continuant de discuter. Je me demande si nous ne pourrions pas nous entendre sur une ou deux choses, soit consentir à l'unanimité à revenir à l'article 1 ou, si cela n'est pas acceptable, convenir qu'au cours de l'étude de l'article 2, le ministre acceptera de répondre aux questions qui lui seront adressées au sujet de l'article 1. N'y a-t-il pas moyen de nous entendre et de continuer?

**Le vice-président:** Le comité accepte-t-il les propositions du député de Winnipeg-Nord-Centre?

### *Impôt sur le revenu*

**M. Alexander:** Je crois que le ministre d'État (multiculturalisme) a proposé au président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques une solution qu'il examine à l'heure actuelle. Si j'interprète correctement l'intérêt que manifestent le secrétaire parlementaire ainsi que le ministre des Finances, la solution est acceptable. Nous voulons tout simplement permettre à un ou deux députés de parler sur l'article 1.

Le leader suppléant à la Chambre a dit qu'il accepterait de proposer au ministre des Finances de prolonger d'une demi-heure le débat sur l'article 1. Si je ne m'abuse, c'est ce qu'il a dit. J'espère que cette proposition, que l'opposition accepte, sera également jugée acceptable par le gouvernement qui a toujours été, à mon avis, juste, humain et disposé à trouver une solution à un problème très épique. Je sais que mon honorable ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre, appuierait la proposition que vient de présenter à l'opposition le leader suppléant de la Chambre. Il revient maintenant au gouvernement de montrer qu'il y a une justice à la Chambre, ce qui m'échappe parfois.

**M. Chrétien:** Le député de Hamilton-Ouest me fait pleurer. Je consens volontiers à ce compromis car, après tout, nous ne discutons ce projet de loi que depuis quatre semaines et nous n'avons pas encore adopté l'article 1. Je ne crois donc pas qu'une demi-heure de plus fasse une si grande différence.

**Le vice-président:** Je ferai remarquer au député de Hamilton-Ouest que la présidence n'a pas le don de lire les pensées et que, si les députés restent derrière les rideaux, je n'ai aucun moyen de savoir s'ils veulent parler d'un article. Si vous voulez faire des observations sur cet article du bill, vous ne devriez pas vous absenter de la Chambre.

● (1632)

**Des voix:** Bravo!

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour accepter la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre et en revenir à l'article 1 pendant 30 minutes?

**Des voix:** D'accord.

**M. Alexander:** Monsieur le président, le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait cette suggestion sans en donner préavis. Pour ma part, j'ai signalé à la présidence et aux députés une proposition avancée par le leader adjoint du gouvernement à la Chambre. Il a consulté notre parti. Le ministre des Finances nous accuse de retarder inutilement l'étude de son bill. Cela m'offense. Tout ce que je demande, c'est qu'on permette à un ou deux orateurs de plus de prendre la parole au nom de notre parti. Le leader adjoint à la Chambre est disposé à nous accorder une demi-heure supplémentaire. Qu'il nous soit donc permis de parler de la proposition que j'ai formulée; c'est d'ailleurs la seule que le leader adjoint à la Chambre ait portée à l'attention du ministre des Finances et de son secrétaire parlementaire. J'ai pensé qu'elle leur semblait acceptable.